



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GROUPE

Boulogne-Billancourt - 13 janvier 2023

## Un accord innovant sur la qualité de vie au travail signé à l'unanimité des organisations syndicales représentatives chez Michelin

- Un accord pour mieux répondre à l'évolution des besoins des salariés
- Des évolutions concrètes pour renforcer l'attractivité de l'entreprise et l'engagement des salariés
- Un large champ d'action abordant quatre grands thèmes

Le 5 janvier 2023, la direction de Michelin et l'ensemble des organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CGT et SUD), ont signé un nouvel accord pour une période de 4 ans sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Intitulé « **la Personne et son Environnement de travail** », cet accord entend répondre à l'évolution des attentes des salariés en termes d'environnement et de conditions de travail tout au long de leur parcours chez Michelin.

Ce nouvel accord s'inscrit dans la stratégie « Tout Durable » du groupe Michelin et dans son ambition de devenir d'ici 2030 une référence mondiale pour l'engagement des salariés ainsi que pour la diversité et l'inclusion.

Avec cette signature, la direction et les organisations syndicales confirment que la qualité de vie au travail est un facteur important de l'engagement des salariés, condition de la performance collective et individuelle.

L'accord « La Personne et son Environnement de travail » s'articule autour de quatre axes :

1. **Contribuer à accélérer la transition écologique** pour accompagner le nécessaire changement des habitudes de déplacement domicile-travail ;
2. **Accompagner les salariés dans les différents aléas et étapes de leur vie personnelle pour** contribuer à un meilleur équilibre vie professionnelle - vie personnelle ;
3. **Promouvoir les diversités et l'inclusion**, pour contribuer au développement du Groupe en favorisant la créativité et l'innovation ;
4. Créer un environnement de travail favorisant **la responsabilisation et l'intelligence collective.**



## GROUPE

Ces orientations se traduisent dans l'accord par deux nouvelles mesures concrètes :

- **Encourager la transition vers une mobilité plus durable** en favorisant les déplacements en transports en commun et en développant le recours au co-voiturage pour les déplacements domicile-travail des salariés grâce à :
  - L'augmentation de la prise en charge des frais de transports en commun de 50 % à 80 % (avec un plafond à 300 € pour les 30 % additionnels),
  - La mise en place d'un **Forfait Mobilité Durable** et d'une **plateforme de co-voiturage**. Ce dispositif prévoira la gratuité des trajets domicile-travail pour les passagers dans la limite de 800 € par an, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour le conducteur.
- **Accompagner les salariés face aux différents aléas de leur vie personnelle pour :**
  - Simplifier les dispositifs actuels de dons de jours et alléger les démarches administratives pour aider les salariés ayant un enfant gravement malade ou ayant un proche en perte d'autonomie,
  - Augmenter le nombre de jours pour les proches aidants de 5 à 66 jours par salarié.

Parmi les autres évolutions notables, l'accord inclut :

- **Le renforcement des actions en faveur de la mixité et l'égalité femme/homme** notamment par des actions de formation spécifique concernant les métiers dans lesquels les écarts de mixité restent importants (Industrie et Commerce) et accroître la proportion de femmes dans les fonctions à responsabilités ;
- **La définition de nouvelles mesures pour accompagner la parentalité ;**
- **L'accroissement de l'égalité des chances avec des dispositifs de recrutement spécifiques** en faveur des réfugiés, personnes éloignées de l'emploi ou en recherche d'emploi ;
- **La création d'un dispositif complet d'accompagnement des managers** pour garantir un cadre inclusif et promouvoir les diversités.



## **GROUPE**

---

### **A propos de Michelin**

Michelin a pour ambition d'améliorer durablement la mobilité de ses clients. Leader dans le secteur de la mobilité, Michelin conçoit, fabrique et distribue les pneumatiques les plus adaptés à leurs besoins et à leurs usages ainsi que des services et des solutions pour améliorer l'efficacité des transports. Michelin propose également des offres qui font vivre à ses clients des moments uniques au cours de leurs voyages et de leurs déplacements. Michelin développe aussi des matériaux de haute technologie destinés à de nombreux domaines. Basé à Clermont-Ferrand, Michelin est présent dans 177 pays, emploie 124 760 personnes et exploite 68 usines de pneumatiques qui, ensemble, ont produit environ 173 millions de pneus en 2021. ([www.michelin.com](http://www.michelin.com)).

SERVICE DE PRESSE DU GROUPE MICHELIN

**+33 (0) 1 45 66 22 22**

7J/7J

---

[www.michelin.com](http://www.michelin.com)

 [@MichelinNews](https://twitter.com/MichelinNews)

27 cours de l'Ile Seguin, 92100 Boulogne-Billancourt